

L'ÉPINGLE,

Journal de Lyon.



ARTS, INDUSTRIE, NOUVELLES, LITTÉRATURE, THÉÂTRES.

L'ÉPINGLE paraît le Jeudi et le Dimanche. Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 6 fr. pour 3 mois; 11 fr. pour 6 mois; 20 fr. pour l'année; 1 fr. de plus par trimestre pour les départements. Le prix d'insertion des annonces est de 20 c. la ligne.

ON S'ABONNE, à LYON, au bureau du journal, rue de la Préfecture, n. 6, et aux librairies de MM. Baron, rue Clermont; Ayné neveu, successeur de Louis Babœuf, rue St-Dominique. — À PARIS, à l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires.

FASTES

DE LA GARDE NATIONALE.

UN CONSEIL DE DISCIPLINE.

Une salle de l'Hôtel-de-Ville de***. — Les juges sont rangés autour d'une table ovale, présidence du chef de bataillon, épicier distingué.

Le président. Conformément à l'article 118, secrétaire, appelez l'affaire.

Le secrétaire. Monsieur Bichon!

M. Bichon. Présent!

Le président. Administrez la preuve comme quoi vous n'avez pas monté votre garde du 15 et celle du 21.

M. Bichon. Facile, M. le président: Le 15, mon épouse souffrait des... était en... était sur... était sur le point de me donner un fils.

Le président. Mais la garde du 21?

M. Bichon. Facile, M. le président: Le

21, nous avons fait donner le sacrement au petit, quoique un peut tard; avec ça que c'est tout de même bien agréable d'avoir un enfant.

Le président (essayant une larme). Conformément à l'art. 118, secrétaire, appelez-en un autre.

Le secrétaire. Monsieur Amable-Désiré-Dieu-Donné de la Roussellerie!

Le prévenu pose majestueusement en face du président.

Le président. M. de la Roussellerie, j'ai bien l'honneur de vous saluer. Administrez la preuve comme quoi vous n'avez pas monté votre garde du 13 et celle du 18.

Le prévenu (avec gravité). Je décline la juridiction du conseil de discipline.

Le président (avec bonté). Mais pour quoi cela?

Le prévenu. Parce que cela me plaît.

Le président (d'un air vexé). Confor-

mément à l'art. 118, prévenu administrez vos motifs.

Le prévenu (après avoir déroulé une feuille de papier rose). Vu l'art. 378 du code de procédure; attendu que M. le président est mon créancier de la somme de 45 fr. 53, pour fournitures de chandelles, café, mélasse, noir végétal...

Le président (avec empressement). Monsieur, je ne vous demande pas d'argent, vous paierez quand vous voudrez; tout ce que j'ai est à votre service, vous êtes un honnête homme.

Le prévenu (continuant). Attendu que mon garde champêtre a pris en flagrant délit de chasse sur nos terres et fait condamner, il y a trois mois, monsieur le capitaine, l'un de mes juges; attendu que monsieur le lieutenant est restaurateur et que je suis son pensionnaire; attendu que monsieur le sous-lieutenant m'a traité de chouan, attendu que le sergent a monté

BEAUX ARTS.

EXPOSITION - GIROUX.

Arrêtez-vous encore en présence de cet épisode de la retraite de Moscou, où la terre, selon l'expression d'un historien-poète, semble s'être enveloppée dans un linceul blanc immense. Cet air vous glace, on y respire mal à l'aise: en avant se détache une sentinelle avancée. Sur le second plan s'étendent les feux des bivouacs français: il y a là sujet à d'amères réflexions; et vous ne quitterez cette scène lamentable qu'avec l'âme attristée. On peut dire que ce morceau est un

nouveau volume ajouté aux mémoires de M. de Ségur; il est dû au talent de Coignet.

Plus loin, vous trouverez deux tableaux de mœurs, de Charlet: l'un vous fait assister à la présentation d'une lettre de recommandation à un protecteur de la ville, par un timide échappé des champs; l'autre vous montre un de ces amateurs de tableaux comme vous en connaissez sans doute. C'est d'un grotesque à rire aux larmes.

A côté de ce fruit d'une observation vraie et spirituellement piquante, gardez-vous d'oublier quelques sites relevés aux environs de Paris. J'ai contemplé avec délices un aperçu du lac de St-Gratien, embrassant un versant des bois

de Montmorency. Je me suis cru transporté subitement dans ces lieux enchanteurs. Voyez ces heureux Parisiens qui le dimanche s'écrient avec Horace:

*Nunc pulsanda tellus
Nunc pede libero...*

en parcourant ces bois, d'un air de bonheur qui semble dire: c'est là mon domaine.

Les teintes de ce paysage sont combinées avec beaucoup d'art. La verdure est d'une grande fraîcheur, le ciel surtout est bien nature.

Si la richesse du coloris vous enchante, réjouissez-vous, Déveria vous étalera, ses prodiges. Ici c'est le moment qui précède le départ pour le bal masqué. Deux dames de haut lignage se

pour moi une garde hors de tour moyennant salaire, et que n'ayant pas de monnaie à me rendre en déduction d'une pièce de quinze sous, je lui ai donné la pièce toute entière, ce qui constitue un présent; attendu qu'en ma qualité d'habitant de la commune, je dois tôt ou tard être le présomptif héritier du caporal en ce qui est du privilège de le faire enterrer aux frais de ladite commune; attendu que les deux gardes nationaux ici présents sont parties dans la cause, puisqu'en votant ma condamnation ils seraient pendant la durée de ma peine tenus chacun pour une part, de faire mon service, je soussigné Amable-Désiré-Dieu-Donné de la Roussellerie, décline la juridiction du conseil de discipline.

Silence aux bancs des juges,

Le rapporteur. Le prévenu ne peut pas décliner, il récuse.

Le prévenu (vivement). Je décline.

Le président. Le prévenu décline. (Après avoir lue la loi). Conformément à l'art. 118, le prévenu renvoyé devant qui de droit.

Le prévenu. Devant quel tribunal?

Le président. Cela ne me regarde pas: devant qui de droit. (Au secrétaire). Conformément à l'art. 118, secrétaire, appelez-en un autre.

Le secrétaire. Monsieur Casimir Bertrand!

M. Bertrand. Minute, mon président, je donne des ordres pour l'intérieur de ma famille. (S'avançant vers le tribunal) Présent!

Le président. Monsieur Bertrand, j'ai bien l'honneur de vous saluer. Administrez la preuve comme quoi vous n'avez pas monté votre garde du 15, celle du 17 et celle du 22.

M. Bertrand. Je me ferai l'avantage de vous dire, M. le président, que je suis un homme connu.

Le président. Nous le savons, vous êtes même connu d'une manière avantageuse.

M. Bertrand. Je me ferai l'avantage de vous dire qu'en qualité de maître d'hôtel, je dois veiller à ce que tout se fasse chez moi dans l'ordre, pour la satisfaction des voyageurs.

Le rapporteur. Qu'est-ce que cela nous fait?

M. Bertrand (élevant la voix). Qu'est-ce que cela vous fait!

Le rapporteur. Modérez l'éclat de votre voix.

M. Bertrand (criant plus fort). Qu'est-ce que cela vous fait! (se tournant vers le président). Messieurs, je fais beaucoup de bien à la ville, aux fournisseurs; les mémoires de ces derniers s'élèvent tous les mois à plusieurs centaines de francs.

Le président. C'est vrai.

M. Bertrand. Je paie tout cela, je suis donc un bon citoyen.

Le président. Cela suffit, assez.

M. Bertrand. Je pourrais prendre mes fournitures dans une autre ville, ou tout au moins changer de fournisseurs.

Le président. Assez, assez; on a eu tort de vous accuser.

M. Bertrand. Je pourrais, moi aussi, faire faillite ou tout au moins ne pas payer mes dettes.

Le président. Assez, nous savons que votre maison a besoin de votre surveillance. On a eu tort de vous accuser. M. Bertrand, veuillez vous asseoir.

M. Bertrand. (bougonnant). C'est que je saurai bien...

Le président. Calmez-vous, monsieur Bertrand. Conformément à l'art. 118, secrétaire, appelez-en un autre.

Le secrétaire. Monsieur Jacques Etienne Saint-Firmin.

Le prévenu (d'une voix faible). Messieurs, je ne connais point les lois, je vous prie d'entendre mon avocat.

Le président. Votre avocat! qu'avez-vous besoin d'un avocat? N'avez-vous pas confiance en nous?

Le prévenu. Si monsieur le président, mais mon avocat...

Le président. Où est-il votre avocat? Eh bien? qu'il parle votre avocat. (A l'avocat). Parlez donc, monsieur.

L'avocat. Messieurs (il fait une pose).

Le président. Allons, voilà qu'il s'arrête.

L'avocat. Messieurs.

Le président (l'interrompant.) Parlez-vous enfin! Ce n'est pas en nous disant cinquante fois, messieurs, que vous nous apprendrez quelque chose.

L'avocat. Messieurs...

Le président. Quelle scie!

L'avocat. Messieurs.

Le président. Encore deux fois, et nous aurons la demi-douzaine.

L'avocat. Il faut bien que je répète puisque vous m'interrompez toujours.

Le président. Ce que vous dites-là, monsieur, peut faire beaucoup de tort à votre client. Ce n'est pas ainsi qu'on présente une défense.

L'avocat. Mais, monsieur.

Le président. Point de réplique, parlez pour votre client, et restez dans les bornes de la décence.

L'avocat (avec emphase). Messieurs, c'est une belle, c'est une sublime institution que celle de la garde nationale; elle veille au maintien de la tranquillité publique, elle veille au salut de la patrie, elle veille...

Le président. Elle veille à une foule d'autres choses, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. (A part.) Je suis sûr qu'il y a au moins vingt personnes qui m'atten-

sont travesties, l'une en marquise-Pompadour, armée de son vertugadin, l'autre en beau page. Celle-ci essaye les allures librement espiègles de son nouveau rôle. Sa tournure est pleine de séductions, sa pose est ravissante de grâce, sa jolie figure rayonnante de bonheur. Mais elle a beau faire, sa nature est indiscreète, son sexe se trahit à travers son déguisement; mais ce mensonge est heureux, il plaît; on l'aimerait moins s'il n'en était pas ainsi. Au second plan, de nobles seigneurs admirent en riant la tournure et la folie de leurs dames. Ce dessin est chaud de couleur et puissant de ton.

Les amateurs du genre historique ont aussi leurs joies en parcourant les cartons de M. Alph.

Giroux, dignement représenté par M. Léopold. Deux tableaux surtout, sont restés dans ma mémoire.

Le premier nous fait assister aux derniers moments de la Dauphine, belle fille de Louis XIV: épuisée par de pénibles couches, elle embrasse d'une lèvre mourante le rejeton qu'elle n'a amené à la vie qu'aux dépens de la sienne. «C'est de bon cœur que je t'embrasse, dit-elle, bien que ta naissance me donne la mort.» Le grand roi que la douleur accable est assis auprès d'elle, et Bossuet apporte au chevet de la mourante sa parole de paix et de consolation.

Le second est d'une époque plus rapprochée. Mad. de St-Aignan, noble comtesse de la cour

de Louis XVI, a été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire. Un sursis à l'exécution de la sentence, motivé sur sa grossesse, est accordé à l'illustre victime. Le tableau la montre dans son cachot, assise sur son grabat, recevant la visite de son médecin; celui-ci semble prévoir le terme de ses souffrances et de sa vie. Son air abattu, consterné l'annonce à sa noble et malheureuse cliente. Sa misère est poignante, ses pieds sont nus, ses vêtements plus que simples, mais il reste sur cette figure expressive un rayon de ce qu'elle fut autrefois. Que cette tête est belle! C'est déjà celle d'un ange. Ses yeux respirent une religieuse résignation. Sa main est appuyée sur l'enfant qui n'arrivera au monde

dent au magasin. (Haut.) Voyons, monsieur, occupez-vous de votre client.

L'avocat (avec irritation). Mon client ne voulait vous présenter que six moyens de défense, moi je vous en présenterai neuf, outre...

Le président (se levant). Assez! assez! monsieur, vous êtes un insolent! neu-f-outre! Vous l'avez entendu, messieurs.

L'avocat. Monsieur...

Le président. Taisez-vous.

L'avocat. Monsieur, je n'ai pas dit cela, j'ai dit..

Le président. Ne répétez pas, ou je vous fais arrêter. Silence dans la salle! (Lisant.) Art 119: « Les mandats d'exécution de jugement des conseils généraux seront livrés dans la même forme que ceux des tribunaux de simple police. » Ce n'est pas cela.

L'avocat. Monsieur, veuillez m'entendre.

Le président. Non, monsieur, nous ne vous avons déjà que trop entendu. (S'adressant à M. Saint-Firmin). Vous voyez, monsieur, à quoi on s'expose quand on se fait défendre par un avocat. (Au rapporteur). Cherchez donc l'article.

Le rapporteur. Art. 117.

Le président. Qu'est-ce qu'il dit l'art. 117? (Lisant.) « La police de l'audience appartiendra au président. » C'est cela, la police de l'audience m'appartient. (Continuant). « Il pourra faire arrêter ou expulser quiconque troublerait l'ordre. » Se tournant vers l'avocat). Je vous fais arrêter. (A un agent de police). Arrêtez monsieur. (Continuant.) « L'auteur du trouble sera jugé de suite. »

L'avocat. Si c'est un garde national.

Le président. Qu'avez-vous dit?

L'avocat. J'ai achevé votre phrase. L'article porte: « L'auteur du trouble sera jugé de suite si c'est un garde national. »

Le président. Et à plus forte raison si c'est un avocat.

L'avocat. Mais la fin de l'article...

Le président. Monsieur, vous nous insultez.

L'avocat. Monsieur...

Le président (avec colère). Que l'on fasse taire le prévenu. (Prononçant). Le conseil... (se reprenant). J'oubliais. (Au rapporteur). Capitaine, donnez donc vos conclusions. Non, allez délibérer. (Tout le conseil passe dans une salle à côté).

L'avocat est entouré d'une foule nombreuse.

Le conseil rentre. Profond silence.

Le président. Conformément à l'art. 117, le prévenu est condamné à six mois de prison, et à 600 francs d'amende.

Une explosion d'hilarité accueille ce jugement. L'art. 120 de la loi sur la garde nationale porte ce qui suit: « Il n'y aura de recours contre les jugemens des conseils de discipline que devant la cour de cassation pour incompétence ou excès de pouvoirs, ou contravention à la loi. »

EM. P.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

GRAND-THÉÂTRE. Une première représentation a eu lieu jeudi dernier. *La Marquise* est une de ces pièces neutres où l'on ne trouve ni assez d'esprit et d'intrigue pour être comédie, ni assez de musique pour un opéra comique, ni assez de gaieté et de piquant pour être vaudeville. Le sujet, habilement développé, pouvait cependant fournir la matière d'un de ces trois genres; MM. de Saint-Georges et de Leuven ont fait avorter le *libretto* sous la musique de M. Adam; chacun d'eux pouvait mieux faire et fera mieux, nous l'espérons pour leur gloire et notre profit.

que pour l'en faire sortir. Semblable à l'infortunée reine Marie-Antoinette, elle se voit contrainte dans sa détresse de réparer le mauvais état de ses bas; surprise dans cette occupation, sa pudeur de femme cherche à cacher ses pieds nus, par un mouvement instinctif. Oh! que de sublimes pensées renfermées dans cet étroit dessin. C'est le cœur qui a conduit et inspiré le pinceau de l'artiste. Nommer T. Johannot, c'est justifier d'un mot l'éloge que nous venons de faire de cette œuvre, qui se place à côté de ce qu'il a fait de mieux.

Mais je m'aperçois que je me lasserai aussi peu de raconter que de voir la galerie, dont M. Léopold fait les honneurs avec autant de grâce

que de complaisance. Je termine en vous souhaitant le même bonheur que le mien. Je n'ai pu que louer, qu'admirer, tellement est heureux le choix que l'on rencontre, car la collection est considérable, et je dois au goût exquis, au tact parfait de M. Léopold l'avantage de n'avoir vu se dérouler à mes yeux qu'une série de sujets traités avec un talent remarquable. J'allais un moment être fier de cette préférence, quand j'appris que tous les visiteurs et les visiteuses surtout, étaient l'objet d'une attention aussi délicate et de soins aussi gracieux et empressés.

L. v. P.

En attendant, nous allons toujours donner une succincte analyse de ce petit ouvrage qui cependant a obtenu un succès d'estime.

Une marquise, du temps de Louis XV, a du goût pour un comédien, le chanteur *Clairval*; elle lui écrit sous le prétexte de prendre des leçons de chant: *Clairval*, que les habitudes du siècle ont rendu présomptueux et fat, se présente en vainqueur chez la marquise rappelée à sa dignité par l'impertinence maladroite du comédien: au moment où celui-ci persuadé de son triomphe, veut lui prendre la main; elle l'arrête par cette réponse humiliante: « Monsieur le maître de chant croit-il donc y trouver son cachet? » Cette défaite imprévue rend à *Clairval* toute sa dignité d'homme et d'artiste, il se retire respectueux et pénétré, laissant la marquise presque repentante de l'avoir repoussé. Mais un sentiment qu'elle colore du nom d'humanité, lui sert bientôt de prétexte pour le rappeler. La marquise a un adorateur titré et permanent, le duc de *Calvacanti* qui, ayant rencontré *Clairval* chez elle, et trompé par le titre de prince que le comédien s'est donné, faisant allusion aux rôles de son emploi, l'a provoqué en duel; cette provocation renouvelée alors que le maître de chant sort de chez la marquise, est rapportée à celle-ci par sa camériste *Paquita*; elle envoie un domestique à *Clairval* avec un billet qui contient son rappel. Pendant ce temps là l'opéra de *Zémire et Azor* se joue aux Italiens, *Clairval* est reconnu en scène par le duc qui le siffle, le comédien se récrie, on le menace du fort l'Evêque, comme alors c'était l'usage; il se sauve en *Azor* chez la marquise, qui devient plus éprise que jamais, et devant le duc déclare qu'elle épouse *Clairval*. C'est alors que la générosité du maître de chant paraît dans tout son jour, il fait à la grande dame un tableau si peu gracieux du sort qu'elle se prépare, qu'elle en est presque à se repentir de s'être autant avancée; enfin heureusement le duc arrive une troisième fois tout transporté d'aise, remercier la marquise d'un billet par lequel elle le rappelle; c'est le même billet qu'elle avait écrit à *Clairval* et que l'acteur envoie au duc pour brusquer le dénouement: ainsi la noble dame ne déroge pas, ce dont elle soupire longuement de regret.

A l'exception de M. le Dom inique, qui a joué et chanté le rôle *Paquita* d'une manière charmante, les autres acteurs

n'étaient pas entièrement sûrs de leur mémoire; il faut dire aussi que le peu qu'il y a d'originalité et de mérite dans la musique de cet ouvrage s'est réfugié dans *Paquita*. Lavillier a dignement représenté le duc flegmatique et cérémonieux, et Fouché fera mieux valoir le rôle de *Clairval* à une seconde représentation; M. lle Bouvaret a eu peu l'occasion de faire valoir sa voix dans le personnage de la marquise.

Somme toute cet opéra est court; il sera gai joué avec plus d'ensemble, c'est une petite pièce bonne pour commencer une soirée.

L'ancien ballet d'*Alma vira et Rosine* a terminé le spectacle commencé par le *Jeune Mari*, comédie dans laquelle Tony n'est jamais ni meilleur ni pire que le premier jour. Le ballet a fait plaisir, M. lles Angelica, Elisa Guillermain, Daumont et Desforges y dansaient, c'est trop pour un succès.

Le 1^{er} début de M. Paul Cerize comme troisième ténor, a reçu un favorable accueil, dans *Picaros et Diego et la Médecine sans Médecin*. Nous verrons à le juger plus tard.

Gustave III est loin de la fin de son règne, d'après ce que nous voyons à chacune de ses représentations. On le croirait à sa première apparition sur notre scène; c'est que le bal est là avec sa puissante magie, avec sa richesse magnifique, qui éblouit, qui entraîne, qu'on ne se lasse pas de voir.

On parle d'une représentation donnée par M. Aristippe, ex-pensionnaire du Théâtre-Français, pour mercredi ou jeudi; on jouerait *Hamlet*: décidément notre Grand-Théâtre est en bonne fortune.

GYMNASÉ. Comment ne pas rire à ce théâtre, quand on voit *M. lle Marguerite* et *Le Philtre Champenois* avec Barqui? — *Philippé* avec M. me Faivre, Alexandre et Prudent, devaient naturellement émouvoir et attendrir.

On annonce, pour demain, *Le Juif Errant*, pièce fantastique, pour laquelle la direction a fait de grands frais de décors et de mise en scène, ce sera, dit-on, le *Gustave* du Gymnase, *La fin du monde*, épilogue et *Le Violon de l'Opéra*; tout cela au bénéfice d'Auguste; est-il heureux ce garçon là!

On annonce bien autre chose! D'abord le retour de M. me Herdliska, actrice qu'on ne pourrait remplacer et que le

public attend pour l'applaudir. Ensuite la réapparition de Breton pour l'année prochaine, Breton, le farceur par excellence, le comédien de la rate et quelquefois aussi du cœur; ma foi, Lyonnais ce sera à vous tenir les côtes, et si avec Barqui et Breton vous n'étiez pas contents, il faudrait vous faire philosophes, ce qui me paraît difficile, attendu que l'amour du spectacle ne se remplace pas ordinairement par l'amour de la sagesse.



REVUE LOCALE.

Voici des détails dont nous garantissons l'authenticité: au sujet d'une machine infernale en miniature quant à la forme, mais d'un effet qui eût été terrible si une heureuse appréhension n'eût retenu la victime désignée.

M. V..., horloger de notre ville, reçut il y a quelques jours des mains d'un voiturier de Montluel une petite boîte assez semblable à une vieille tabatière, et recouverte de plusieurs enveloppes de papier. — Le port de cet envoi était payé; le conducteur ne voulut rien recevoir de M. V., et ne put donner aucune explication sur la personne qui l'avait chargé; c'était à sa femme et à Montluel que le paquet avait été remis: cette circonstance jointe à ce que rien n'avisait M. V. d'un pareil envoi de ce pays surtout, donna déjà un vague soupçon à l'horloger qui ne fit que toucher légèrement aux enveloppes de papier, et se décida à porter le paquet au commissaire de police, qui l'envoyez un chimiste fréquemment employé aux analyses dans les cas où l'autorité intervient. M. V. Par.... après avoir apporté les plus grandes précautions parvint à ouvrir la boîte qui était garnie de coton recelant une grande quantité de *fulminante d'argent* (poudre fulminante) et de *sous-acétate de cuivre* (vert-degris). Au milieu de ce coton étaient deux ampoules de verre, remplies d'acide sulfurique: ces deux ampoules étaient fixées par leurs broches à une ficelle qui traversait le couvercle de la boîte et dont la présence à l'extérieur était dissimulée par un morceau de papier collé sur le nœud; ce n'est qu'après avoir reconnu cette disposition et coupé le nœud, que M. Par... a ouvert la boîte sans danger, et découvert les substances dont nous venons de parler qu'il a soumises à la plus scrupuleuse analyse.

On conçoit le but du misérable prépa-

rateur de cette machine; il comptait qu'on ouvrirait la boîte tout naturellement, que la résistance ferait briser les ampoules embarrassées dans le coton, et que la liqueur répandue sur la poudre fulminante et le vert de gris, amènerait une explosion, qui pourrait être mortelle, car l'expérience faite sur moins d'un centime de la quantité de fulminante contenue dans la boîte a produit une explosion égale à celle d'un coup de fusil.

L'autorité après avoir reçu le procès-verbal de M. Par... et la déclaration de M. V. a fait retirer des lieux d'aisance le coton sur lequel était répandue la poudre, et que M. Par... avait par prudence fait disparaître de son laboratoire. Le Procureur du Roi est saisi et informé en ce moment, on a déjà arrêté un individu désigné par le voiturier comme étant venu s'informer s'il avait bien fait sa commission.

La société pour l'approvisionnement des eaux salubres à domicile est dit-on définitivement constituée; elle va incessamment commencer ses opérations.

VARIÉTÉS.

Un magnifique magasin de nouveautés va s'ouvrir le 15 de ce mois au coin de la rue Puit-Gaillot et de la rue Romarin sur la Place des Terreaux; les dispositions les mieux entendues témoignent déjà du bon goût des propriétaires.

— Le 21 septembre, on a vu descendre et entrer à la prison de Gex un homme escorté de deux gendarmes et qu'accompagnaient sa femme, ses deux enfants, son chat et son chien. C'était un garde national de Ferney, condamné il y a près d'une année à 12 heures de prison, et qui, dans son désespoir d'être contraint de subir cette peine, n'a pas voulu quitter son domicile sans emmener toute sa famille avec lui. Ce trait est original.

— Un habitant de Southampton s'est amusé à remplir et à faire remplir 14,000 bouteilles de 6,000 exemplaires d'un résumé de l'histoire universelle. Ces bouteilles, bien bouchées et cachetées, ont été déposées par ses ordres dans des cavités fort profondes des cavernes de glace du Groënland. Dans le cas d'une destruction partielle du globe, elles surnageront et apprendront aux générations suivantes l'histoire du monde qu'elles devront ignorer.